



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

**MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

Le 11 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à la salle du conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 11 juillet 2016, les conseillers et conseillères présents sont :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Monsieur Alain Sabourin**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la Directrice Générale & secrétaire-trésorière, Madame Kim Leclerc

2016-07-109 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-110 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le procès-verbal du 13 juin soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Période de questions : 19h30

2016-07-111

Achat module sygème pour le portable

Attendu que nous avons besoin d'un nouveau poste sygème pour l'inspecteur ainsi que pour faciliter le budget;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat du nouveau module sygème au coût de 450\$ plus taxes.

La municipalité dispose des fonds suffisants pour autoriser cette dépense.

2016-07-112

Demande d'appui au projet de relocalisation du centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle.

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le Canton de Hampden appuie le projet de relocalisation du centre des femmes La Passerelle. Nous sommes convaincues que le projet de relocalisation répond à un réel besoin des filles et des femmes de notre territoire.

QUE le Canton de Hampden sommes persuadées que la relocalisation du centre des femmes assurera une grande accessibilité pour toutes. Nous croyons que ce projet aura des impacts positifs dans le milieu et rejoindra les objectifs de La Passerelle.

2016-07-113

Autorisation pour signature

Attendu que la Ville de Scotstown ont déposé une demande d'appel d'offres par invitation pour l'entretien des chemins d'hiver suivant : Rue Albert, rue de Ditton et chemin McNamee;

Attendu que nous devons fournir avec la soumission une résolution autorisant Madame Kim Leclerc, Directrice Générale et secrétaire-trésorière du Canton de Hampden à signer la soumission ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil municipal autorise Madame Kim Leclerc, Directrice Générale et secrétaire-trésorière à signer la soumission pour l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver pour la Ville de Scotstown.

2016-07-114

Embauche de Madame Manon Roy

Attendu que la municipalité était à la recherche d'une remplaçante pour le congé de maternité de la Directrice Générale actuelle ;

Attendu que ce remplacement est pour une durée d'un an ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil engage Madame Manon Roy pour remplacer la Directrice Générale durant son congé de maternité.

2016-07-115 Achat d'un panier de fruit

Attendu que notre employé de voirie Monsieur Bruce St-Laurent est devenu papa d'un autre petit bébé dernièrement, le conseil souhaite d'offrir un panier de fruit à lui et sa conjointe afin de les féliciter ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil offre à notre employé ainsi qu'à sa famille un panier de fruit d'une valeur de 50\$ plus taxes.

La municipalité dispose des fonds suffisants pour autoriser cette dépense.

2016-07-116 Approbation des comptes du mois

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés au conseil au montant de 21 749.40\$. Les chèques # 201600149 à 201600169 sont émis.

QUE le conseil prend connaissance du montant pour les salaires au montant de 8 436.55 \$. Les chèques #201600135 à #201600158.

Adopté à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.

2016-07-117 Rapport mensuel service incendie

Attendu que le chef pompier M. Daniel Beauchesne doit remettre au conseil un rapport mensuel pour le service incendie pour chaque mois de l'année ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil ait pris connaissance du rapport mensuel de mai et de juin transmis par M. Beauchesne et que le dépôt des rapports mensuel soit accepté.

2016-07-118 formation officier M. Patrick Beauchesne

Attendu que la municipalité paie les heures de formation des pompiers après que le pompier est obtenu un succès dans sa formation ;

Attendu que Monsieur Beauchesne a suivi la formation d'officier d'une durée de 90 heures ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil approuve les 90 heures à payer de Monsieur Beauchesne.

La municipalité dispose des fonds suffisants pour autoriser cette dépense.

2016-07-119 Rapport mensuel voirie

Attendu que l'employé de voirie doit remettre au conseil un rapport mensuel pour le service de voirie pour chaque mois de l'année ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil ait pris connaissance du rapport mensuel de juin transmis par l'employé de voirie et que le dépôt du rapport soit accepté.

2016-07-120 Rapport mensuel d'urbanisme

Attendu que l'inspecteur doit remettre au conseil un rapport mensuel pour le service d'urbanisme pour chaque mois de l'année ;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil ait pris connaissance du rapport mensuel de juin transmis par l'inspecteur et que le dépôt du rapport soit accepté.

**2016-07-121 Commission de protection du territoire agricole du Québec-
Acceptation de l'orientation préliminaire dossier numéro 377648**

Attendu que l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée (la Commission), aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

Attendu qu'en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (volet 2) tel que le prévoit ladite loi ;

Attendu que la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec ;

Attendu que la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision en 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.) ;

Attendu que préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité ;

Attendu que cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations ;

Attendu que cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;

Attendu que la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales, et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective ;

Attendu que la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2) ;

Attendu que la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648) ;

Attendu que la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire ;

Attendu que cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (volet 2) ;

Attendu que cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale ;

Attendu que la Commission a jugé la demande recevable ;

Attendu que la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle ;

Attendu que la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (volet 1) ;

Attendu que le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés ;

Attendu que le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations ;

Attendu que par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 novembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (volet 2) de sa demande à portée collective ;

Attendu que quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective ;

Attendu qu'un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres ;

Attendu que trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus ;
Attendu que la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus ;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hampden accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

2016-07-122 Rapport mensuel directrice générale

Attendu que la directrice générale doit remettre au conseil un rapport mensuel pour le service administratif pour le mois précédent ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil ait pris connaissance du rapport mensuel transmis par la directrice générale et que le dépôt du rapport mensuel soit accepté.

2016-07-123 Char allégorique

Attendu que la municipalité de Chartierville organise une activité le 20 août prochain ;

Attendu que le conseil veut faire un char allégorique qui représente la municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil alloue un montant maximal de 500\$ pour la confection du véhicule.

La municipalité dispose des fonds suffisants pour autoriser cette dépense.

Période de questions : (20h20)

2016-07-124 Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

Que la présente assemblée soit levée à 20h30.

M. Bertrand Prévost
Maire

Mme Kim Leclerc
Directrice Générale &
Secrétaire-trésorière